

Aménagement urbain : Rue du Petit Rivage et Rue André Charmillon

Commune de la Charité sur Loire 58400

Maître d'ouvrage	Commune Commune de la Charité sur Loire Adresse Pl. du Général de Gaulle, 58400 La Charité-sur-Loire ☎ 03 86 70 16 12	
------------------	---	--

Maître d'œuvre	 Noms EIRL Rodolphe CHEMIERE / Paysagiste-Concepteur Adresse 11 place de l'église 18110 QUANTILLY ☎ 06 08 61 10 76 @ rchemiere@yahoo.fr	
----------------	---	--



RC (Règlement de consultation)	PRO DCE
	Juin 2026

Préambule

Les offres sont transmises exclusivement par voie électronique sur le profil d'acheteur TERNUM Bourgogne-Franche-Comté : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Toute offre transmise sous une autre forme sera déclarée irrégulière, sauf dans le cas d'une copie de sauvegarde conforme à la réglementation.

Objet

Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement urbain de la rue du Petit Rivage et de la rue André Charmillon **ainsi que l'aménagement urbain de la rue de la Corneille** sur le territoire de la commune de La Charité-sur-Loire (58400).

Remise des offres

Les offres devront être déposées sur la plateforme TERNUM Bourgogne-Franche-Comté : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Date limite de remise des offres : Mardi 8 septembre 2026 à 12 h 00.

Procédure

Procédure adaptée : Consultation soumise aux dispositions des articles R2123-1 du décret 2018-1075 du 03/12/2018 et L2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 du C.C.P. (Code de la Commande Publique).

Allotissement

LOT unique / VRD et plantations

- Tranche ferme : Aménagement de la rue du Petit Rivage
- Tranche optionnelle 1 : Aménagement de la rue André Charmillon
- **Tranche optionnelle 2 : Aménagement de la rue de la Corneille**

Prestations supplémentaires éventuelles

> Lot unique :

- *PSE n°1 : Rue du Petit Rivage / Plus-value pour la réalisation d'un enrobé avec un granulat en calcaire type "comblanchien"*
- *PSE n°2 : Rue André Charmillon / Plus-value pour la réalisation d'un enrobé avec un granulat en calcaire type "comblanchien"*
- *PSE n°3 : Rue André Charmillon / enrobé clair (en remplacement d'une partie de l'enrobé noir prescrit en base)*
- *PSE n°4 : Rue André Charmillon / Matérialisation du carrefour entre la rue de la Corneille et la rue André Charmillon par un revêtement de sol en pavés (en remplacement d'une partie de l'enrobé noir prescrit en base)*
- *PSE n°5 : Rue du Petit Rivage / Réalisation des trottoirs en amont de la rue en béton désactivé (en remplacement du revêtement de sol de dallage calcaire prescrit en base)*
- ***PSE n°6 : Rue de la Corneille / Plus-value pour la réalisation d'un enrobé avec un granulat en calcaire type "comblanchien"***

Variantes

L'entreprise répondra à l'offre de base. Variante non autorisée.

Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés par l'entreprise dans l'article 3 de l'acte d'engagement. Néanmoins, la commune souhaiterait que les travaux soient réalisés entre mi-janvier et mi-mai 2027 avec une période de plantation possiblement décalage à l'automne 2027, soit :

- Prévisionnel pour le Lot unique : 1 mois de préparation de chantier et 4 mois de travaux / démarrage de la période de préparation des travaux, janvier 2027

La commune organise de nombreuses festivités et événements à partir de mai. Le chantier devra impacter le moins possible ces moments de fêtes. Dans ce but, l'entreprise sera invitée à commencer les travaux rue du Petit Rivage et à poursuivre rue André Charmillon si la tranche optionnelle est affermie.

Un chantier de reprise des réseaux précèdera les travaux d'aménagement du présent projet. Pour un planning plus détaillé, contacter la commune.

Note : L'entreprise est informée par la présente qu'un autre chantier aura lieu dans le secteur. Elle ne pourra pas utiliser cet élément pour justifier un éventuel retard, pour demander des compensations ou pour renégocier financièrement le présent marché.

Visite de site obligatoire

La visite de site avant remise de l'offre est obligatoire. Le candidat devra au préalable prendre contact avec la personne en charge du projet par courriel ou téléphone pour convenir d'un rendez-vous sur site. Suite à cette visite, le maître d'ouvrage remettra au candidat une attestation de visite. Cette attestation sera signée des personnes présentes lors de la visite (maître d'ouvrage et candidat). Cette attestation devra être jointe à l'offre du candidat.

Conformément à l'article L.2152-2 du Code de la Commande Publique, la non-réalisation de cette visite rend l'offre irrégulière et peut entraîner son rejet.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception de celles-ci.

Modification de détail au DPGF (Décomposition du prix globale et forfaitaire)

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au DPGF. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à :

Renseignements administratifs : Maître d'ouvrage

Commune de la Charité sur Loire

Place du Général de Gaulle

Tel : 03 86 70 16 12

@ : mairie@lacharitesurloire.fr

Référent projet : Pasina Ana

Renseignements techniques (Maître d'œuvre)

Agence Rodolphe CHEMIERE, Paysagiste concepteur mandataire

11 place de l'église 18110 QUANTILLY
Tél. 06.08.61.10.76
@ : rchemiere@yahoo.fr
Réfèrent projet : Malet Noémie, 06 86 93 72 20

Les questions devront être déposées exclusivement sur le profil d'acheteur. Les réponses présentant un intérêt général seront communiquées à l'ensemble des candidats.

Modalités de présentation des dossiers

Le DCE (Dossier de Consultation) est téléchargeable sur le Profil d'Acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Toutes les pièces constituant le dossier devront impérativement être rédigées en français. L'unité monétaire sera l'euro. Le dossier à remettre par les candidats comprendra pour chaque lot, les pièces suivantes :

La candidature, comprenant :

- Déclaration indiquant son intention de soumissionner ou lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC2
- Attestations et certificats en matière fiscales et sociales
- Renseignements relatifs aux capacités professionnelles, techniques et financières du candidat : certificats de qualification professionnelle, certificats de contrôle de la qualité et de conformité des fournitures et services à des spécifications ou des normes, chiffre d'affaires, références bancaires, documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Attestation de non-interdiction de concourir
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- Documents ou attestations figurant à l'article R324.4 du Code du Travail
- Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du Travail ou des infractions de même nature dans un autre pays de l'Union Européenne, et qu'il est en règle au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Un projet de marché, comprenant par lot :

- L'acte d'engagement (*date et signature obligatoire au stade de l'attribution du marché public*)
- La Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire / DPGF (*date et signature obligatoire au stade de l'attribution du marché public*)
- Le C.C.A.P (*date et signature obligatoire au stade de l'attribution du marché public*)
- Le C.C.T.P (*date et signature obligatoire au stade de l'attribution du marché public*)
- L'attestation de visite, datée et signée par la mairie et l'entreprise

Un mémoire technique dans lequel le candidat indiquera :

- Les capacités humaines et techniques relatives à la bonne réalisation du projet,
- Les références similaires, illustrées de moins de 3 ans
- Le nom et les compétences du ou des sous-traitants,
- Les fiches techniques des produits, matériaux, mobiliers et végétaux prescrit,

- Un planning détaillé
- Les conditions environnementales

Pour nota : tous délais jugés sous-estimés et non argumentés seront sanctionnés par leur notation

Envoi et date limite de réception des dossiers

Les dossiers devront être transmis par voie électronique **avant la date et l'heure limite fixée au présent Règlement de Consultation.**

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites ne seront pas retenus. Les candidats devront tenir compte des délais de chargement des fichiers pour respecter l'heure limite.

Les candidats auteurs d'une offre dématérialisée, peuvent l'accompagner, sous pli cacheté, d'une copie de sauvegarde, sur le support de leur choix, après s'être assurés de sa lisibilité. Ce pli faisant apparaître l'intitulé et le numéro de l'affaire avec la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », devra parvenir à la Mairie de la Charité sur Loire **avant la date et l'heure limites indiquées sur le présent règlement**, et ne sera ouvert qu'en cas de problème technique rencontré au cours de l'ouverture électronique de l'offre dématérialisée (virus, autres...).

Négociations

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les trois candidats ayant présenté les offres les mieux classées. Il pourra également attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de besoin, des bordereaux de prix complémentaires pourront s'ajouter au DPGF (*Décomposition du prix globale et forfaitaire*) initial pour la négociation, ou en cours d'exécution du marché

Jugement des offres

Les critères qui seront pris en compte pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères d'attribution : Pondération

Prix des prestations : 40%

Délais : 12%

Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique : 48%

Le représentant de la collectivité se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails de prix et/ou les décompositions de prix forfaitaires ainsi que tous les éléments techniques qu'elle estime nécessaires lors de l'examen des offres.

Calcul de notation

Pour le critère prix de la prestation

Calcul de notation à l'application de la formule suivante :

Prix le plus bas / prix analysé X « Pondération »

Pour les critères valeur technique et délais

100% des points pour une offre complète et très satisfaisante

75% des points pour une offre satisfaisante

50% des points pour une offre peu satisfaisante

25% des points pour une offre insuffisante

Pour le critère des délais

Tous délais jugés non réaliste seront sanctionnés

Détail des critères de jugement

Lot unique

CRITERE N°1 – Prix des prestations <i>évalué au regard du montant total du DPGF</i>	40 points
---	------------------

CRITERE N°2 – Délais <i>évalué au regard de la cohérence des délais proposés et du planning fourni</i>	12 points
--	------------------

CRITERE n°3 - Valeur technique <i>évalué au regard du mémoire méthodologique et technique</i>		48 points
Sous critère A	- Moyens humains et matériels affectés à la bonne réalisation de l'ensemble de l'opération - Description de compétences, composition des équipes, parc matériel affecté à l'opération. - 3 Références <u>qualitatives similaires illustrées</u> effectuées durant ces trois dernières années d'échelle et de complexité équivalentes. Fiches projet devant mentionner, l'année d'intervention, le lieux, un descriptif sommaire, le montant ht des travaux.	16 points
Sous critère B	- Méthodologie générale et organisation générale mise en place pour assurer la bonne réalisation de l'ensemble de l'opération - Proposition de phasage intégrant les contraintes du site : Circulation, déviation, accès aux services, écoles, - Organigramme général du chantier, répartition des tâches entre équipes, sécurité, qualité.	8 points
Sous critère C	- Fiches produits, qualité des fournitures, matériaux et produits employés pour l'ensemble de l'opération ; (produits, fontes, mobiliers, matériaux, conformité avec le CCTP et le DPGF...)	16 points
Sous critère D	- Mesures mises en œuvre pour assurer la protection de l'environnement durant toute la durée de l'opération (notamment les dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets, la réduction des nuisances et des risques de pollution)	8 points
TOTAL		100 points

Instance chargée des recours éventuels

Tribunal Administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – BP 61616 – 21016 DIJON cedex
Tél : 03 80 73 91 00 – Fax : 03 80 73 39 89 – courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr